

Commune d'Etapes-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations

Délibération n°20

Conseil Municipal du 09 avril 2015

Direction
FINANCES

Domaine de compétence
Budget Annexe Nouveau Lotissement

Le neuf avril deux mille quinze à 20 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
01/04/015

Effectif du Conseil Municipal: 33

Nombre de membres
en exercice : 33

Compte-rendu des délibérations
affiché le : 15/04/2015

Présents : Philippe Fait, Bernard Gheselle, Laurence Caron, Lucien Bonvoisin, Christèle Beaurain, Frédéric Cadet, Kathy Hanquez, Bagdad Ghezal, Dominique Delsaux, Sébastien Baillet, Adjoint, Richard Kaspezak, Gérard André, Joel Dachicourt, Maryse Maillart, Jean-Michel Gosselin, Charlotte Perrault, Angélique Cousin, Martine Ghezal, Stéphane Sagnier, Stéphanie Danne, Francis Gravet, Marie Pierre Hagneré, Francis Leroy, Monique Vambre, Jean Paul Hagneré, Jean-Pierre Lamour, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Caffier Laurie à Philippe Fait, Brihier Yvon à Sébastien Baillet, Christian Ramet à Joël Dachicourt, Descharles Martina à Charlotte Perrault, Boutoille Josiane à Maillart Maryse, Thiébaux Pascal à Sagnier Stéphane, Codron Stéphanie à Danne Stéphanie.

Absent excusé :

Votants : 31

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien Baillet

Présidence : Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire devant se retirer pour le vote du Compte Administratif, propose la candidature de Monsieur Bernard Gheselle et demande s'il y a d'autres candidatures.
La candidature de Monsieur Gheselle est adoptée à l'unanimité par 33 voix pour présider la séance durant le vote des comptes administratifs.

Objet : 1) Adoption du Compte de Gestion 2014
2) Vote du Compte Administratif 2014

Rapporteur : Madame Laurence Caron, Adjointe aux Finances

Pour mémoire, le budget annexe Nouveau Lotissement a été clôturé par la délibération n°4 du 8 septembre 2014.

1/ Adoption du compte de gestion 2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2121-31,

Considérant l'identité de valeurs entre le compte de gestion de l'année 2014 de Monsieur le Trésorier de la Ville d'Étaples-sur-mer et le compte administratif de l'année 2014 de Monsieur le Maire de la Ville d'Étaples-sur-mer,

062219
TRES. ETAPLES



CLD
II-1
Exercice 2014

11600 –NOUVEAU LOTISSEMENT ETAPLES

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	0,00	0,01	0,01
Titres de recettes émis (b)	0,00	0,00	0,00
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	0,00	0,00	0,00
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	0,00	0,01	0,01
Mandats émis (f)	0,00	0,00	0,00
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	0,00	0,00	0,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	0,00	0,00	0,00
(h - d) Déficit	0,00	0,00	0,00

Après lecture des chiffres, il est proposé d'adopter le compte de gestion 2014 du Trésorier Municipal relatif au budget annexe Nouveau Lotissement dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

2/ Vote du compte administratif 2014

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12 et L1612-13, L2121-14, L2121-17, L2121-21, et L2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

En outre, conformément aux instructions ministérielles en vigueur et notamment au décret du 27 mars 1993 précisant les modalités d'application de la loi n°92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, les états contenant les développements et explications nécessaires sont joints au compte administratif,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2014 dressé par le comptable,

Vu la délibération n°21 en date du 28 avril 2014 approuvant le budget primitif 2014 du budget annexe Nouveau Lotissement,

Après lecture des chiffres, il est proposé d'adopter le compte administratif 2014 du budget annexe Nouveau Lotissement, dressé par l'ordonnateur, dont les résultats s'élevèrent à :

Section de fonctionnement :

Recettes :	0 €
Dépenses :	0,00 €
Résultat de l'exercice :	0,00 €

Section d'investissement :

Recettes :	0,00 €
Dépenses :	0,00 €
Solde d'exécution d'investissement :	0,00 €

Adopté par 23 voix pour, 8 abstentions (Monsieur le Maire et, Madame Laurie Caffier ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire ne prennent pas part au vote)